

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**
Communauté de communes La Domitienne

Séance du mardi 24 septembre 2024

Délibération

N° 24.141.1

En exercice ... 37

Présents 26

Votants 32

Pour 31

Contre 1

Abstention 0

PÔLE RESSOURCES - SERVICE FINANCES

**PACTE FINANCIER ET FISCAL - CONVENTION CADRE POUR
L'ANNÉE 2024 - APPROBATION ET AUTORISATION DE
SIGNATURE**

Date de la convocation : 18/09/2024

L'an deux mille vingt-quatre

Et le 24 septembre à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle « Esprit Gare » de la commune de Maraussan, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président.**

26 Conseillers communautaires présents : monsieur Serge BACCOU, monsieur Henri BEC, monsieur Bruno BERRAH, madame Patricia BERTHOMIEU, monsieur Thierry CALMEL, monsieur Alain CARALP, monsieur Alain CASTAN, madame Patricia CATHALA, madame Valérie CHABOT, madame Marcelle COUDERC, monsieur Pierre CROS, monsieur Bruno DAMBLEMONT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Bernard GUERRERE, monsieur Jean-François GUIBBERT, monsieur Jean-Philippe JUAN, madame Maryse LACOMBE, madame Brigitte MATHE-MAURY, monsieur Thierry MAURAT, monsieur Serge PESCE, madame Marlène PUCHE, madame Viviane ROUQUET-TAFANI, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, madame Mireille TORTES, madame Maryline TUCA.

6 Conseillers communautaires absents représentés : monsieur Thierry DAURAT (représenté par madame Marlène PUCHE), monsieur Cédric GARCIA (représenté par monsieur Alain CARALP), madame Sandra PACHOT (représentée par madame Patricia BERTHOMIEU), madame Nathalie PIQUES (représentée par monsieur Christian SEGUY), madame Brigitte SOULET (représentée par monsieur Jean-Philippe JUAN), monsieur Philippe VIDAL (représenté par madame Marcelle COUDERC).

5 Conseillers communautaires absents excusés : monsieur Didier CAYLA, madame Françoise CRASSOUS, madame Catherine LIMORTÉ, monsieur Elian PALAZY, monsieur Jean-Pierre PEREZ.

Secrétaire de séance : madame Valérie CHABOT.

REÇU EN PRÉFECTURE

le 01/10/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20240924-DELIB_24_14

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mardi 24 septembre 2024

Pacte Financier et Fiscal – Convention cadre pour l'année 2024 – Approbation et autorisation de signature

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L5211-1 et L5211-28-4 ;

Vu les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

Vu le Code général des impôts ;

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, notamment l'article 12 ;

Vu la délibération n° 21.002.1 du 10 février 2021 du Conseil communautaire adoptant la convention de partenariat entre la Direction Départementale des Finances Publiques de l'Hérault et la Communauté de communes La Domitienne ;

Vu la délibération n° 21.134.1 du Conseil communautaire du 28 septembre 2021 adoptant le projet de développement durable du Territoire « Horizon 2030 » ;

Vu la délibération n° 23.109.1 du Conseil communautaire du 26 septembre 2023 portant adoption du référentiel budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024 ;

Vu la délibération n° 24.024.1 du 14 mars 2024 du Conseil communautaire approuvant le rapport d'orientations budgétaires 2024 ;

Vu la délibération n° 24.037.1 du 9 avril 2024 du Conseil communautaire adoptant le budget primitif 2024 du budget Principal ;

Vu le projet de convention cadre du Pacte Financier et Fiscal pour l'année 2024 ci-annexé ;

Vu l'avis de la commission Finances et Moyens Généraux du 17 septembre 2024 ;

Considérant que la signature d'un Pacte Financier et Fiscal est obligatoire uniquement pour les Métropoles, Communautés urbaines, Communautés d'agglomération et Communautés de communes ayant signé un contrat de ville ;

Considérant que la Communauté de communes La Domitienne n'a pas signé de contrat de ville ;

Considérant que les élus souhaitent toutefois s'engager volontairement dans un Pacte Financier et Fiscal, afin de mener une réflexion sur la stratégie du Territoire et sur l'allocation des ressources ;

Sur le rapport et l'exposé de **monsieur Alain CARALP, Président,**

Après en avoir délibéré,

Sur 32 membres présents ou représentés au moment du vote,

Vote contre : Serge PESCE,

A la majorité (31 voix pour, 1 voix contre et 0 abstention),

REÇU EN PREFECTURE

le 01/10/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20240924-DEL IB_24_14

I. APPROUVE les termes du projet de convention cadre du Pacte Financier et Fiscal pour l'année 2024 ci-annexé à conclure entre la Communauté de communes et ses communes membres.

II. DEMANDE que la présente délibération soit transmise à l'ensemble des communes membres de la Communauté de communes afin que leurs conseils municipaux se prononcent sur cette convention.

III. AUTORISE monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment la convention à intervenir.

IV. PRÉCISE que les dépenses en résultant sont couvertes par les crédits inscrits au budget de l'exercice au chapitre prévu à cet effet.

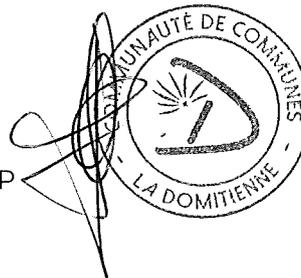
V. CHARGE monsieur le Président de faire procéder à la publication de cette délibération sur le site internet de La Domitienne, à sa transmission au contrôle de légalité, à son insertion au registre des actes administratifs de La Domitienne.

VI. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application Télérecours citoyens qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALP



Délibération transmise au représentant de l'Etat le **01 OCT. 2024**

Délibération certifiée publiée sur le site internet de La Domitienne le **01 OCT. 2024**

Signature du secrétaire de séance :

Valérie CHABOT

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Valérie Chabot', written over a horizontal line.

REÇU EN PREFECTURE

le 01/10/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20240924-DEL IB_24_14

REÇU EN PREFECTURE

le 01/10/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20240924-DELIB_24_14